

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 22 MAI 2015, 20H 15 – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 18 Mai 2015, s'est réuni le Vendredi 22 Mai 2015, à 20h 15, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présent	Pouvoir à	Absent		Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	X				Aude Merle Clément	X	
Patrice Bonnin	X				Martine Meunier		Me Merle-Clément
Robert Vittaut	X				Aline Orlandella		Me le Maire
Patrick Brulé			X		Bernard Quenot	X	
Bruno Clémence	X				Angélique Tesson		M. Bonnin
Stéphanie Le Garrec	X						

Nombre de Présents début de séance : 7 – Pouvoir(s) : 3 – Absent (s) : 1

Secrétaire de séance : Mme MERLE-CLEMENT

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2015 ;
- 2) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- 3) Création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols : principe d'adhésion ;
- 4) Lotissement Jacquin : convention de rétrocession à la commune ;
- 5) Réhabilitation du bâtiment communal : prêt financier : choix de l'établissement bancaire ;
- 6) Informations et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2015 ;

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil.
Sans aucune remarque, il est adopté :

VOTANTS : 10 POUR : 10 (dont 3 pouvoirs) CONTRE : 0

2) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité, Mme le Maire demande l'accord des conseillers pour signer une convention entre la commune et la Préfecture afin de transmettre ces documents par télétransmission.

VOTANTS : 10 POUR : 10 (dont 3 pouvoirs) CONTRE : 0

3) Création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols : principe d'adhésion

A compter du 1er juillet 2015, l'état se désengage de l'instruction des dossiers d'urbanisme dont les compétences reviennent à la charge des communes. Suite à une réunion organisée par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Val de Saône-Vingeanne, en lien avec la Communauté de Communes Rives de Saône, il a été proposé aux communes impactées par les dispositions de la loi Alur, la création d'un service d'instruction des documents d'urbanisme. Mme le Maire demande l'approbation des Conseillers pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols, ainsi qu'un accord de principe d'adhésion à la démarche menée par le PETR Val de Saône. Des éléments d'étude seront nécessaires pour étudier la mise en place, le coût financier et l'intégration de la commune au sein de ce service commun.

VOTANTS : 10 POUR : 10 (dont 3 pouvoirs) CONTRE : 0

4) Lotissement Jacquin : convention de rétrocession à la commune

Le nouveau lotissement « le Village » situé Grande Rue peut recevoir dès à présent la construction de 8 maisons individuelles. Une convention de rétrocession des espaces communs à la commune est proposée par le cabinet MORNAND-JANIN-SCHENIRER, Géomètres-Experts Associés. Mme le Maire demande l'autorisation aux Conseillers de signer cette convention. Les conditions quant à cette rétrocession sont :

- a) la réception définitive des travaux prévus au « programme des travaux » joint au permis d'aménager doit être prononcée ;

- b) tous les lots doivent être vendus et que les constructions achevées ;
c) dans le cas où la voirie aurait subi des dégradations lors des constructions, le lotisseur s'engage alors à remettre la voirie en état avant rétrocession ;

Concernant le point « c », les conseillers souhaitent des précisions quant à la qualité de la finition de la voirie après travaux, avant rétrocession. Ladite convention est refusée :

VOTANTS : 10 (dont 3 pouvoirs) POUR : 1 CONTRE : 9

Elle sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, après renseignement et demande de notification de ce point précis auprès du Cabinet Mornand-Janin-Schenirer, chargé de la demande de rétrocession.

5) Réhabilitation du bâtiment communal : - emprunt financier : choix de l'établissement bancaire

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal, la commune doit contracter un prêt à long terme d'un montant de 100 000 €. Des démarches ont été effectuées auprès de 3 banques (Crédit Agricole – Caisse Epargne – Crédit Mutuel). Après négociations, le Crédit Mutuel assure une meilleure proposition, avec un taux fixe à 1,85 % sur une durée de 20 ans. Mme le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'entreprendre des démarches nécessaires pour contracter cet emprunt.

VOTANTS : 10 POUR : 10 (dont 3 pouvoirs) CONTRE : 0

7) Informations et questions diverses.

→ Assainissement non collectif : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée peut apporter un concours financier aux particuliers de la commune qui s'engagent dans la réhabilitation de leur installation non conforme, et ce à hauteur de 3000 €. 12 communes sur le territoire ont fait part de leur intérêt quant à cette proposition.

Faisabilité du projet : 50% des particuliers éligibles des 12 communes concernées doivent adhérer et s'engager dans l'opération. La Communauté de Commune se charge de la partie administrative. Le particulier gère les travaux. Des conventions seront établies. M. le Président de la Communauté de Communes et un intervenant du SPANC se déplaceront dans les communes afin d'informer les particuliers intéressés par ce dispositif. Une réunion publique, en commun avec la Commune de Pagny la Ville, aura lieu le Vendredi 26 Juin à 20h à la Salle des Fêtes de PAGNY LA VILLE.

→ Archives communales : les 11 et 12 mai une archiviste est intervenue dans le cadre d'éliminations règlementaires et classement des archives communales postérieures à 1940. Une journée supplémentaire est nécessaire. Elle est fixée au 23 juin.

→ Entretien de la commune : Vu la réglementation en vigueur sur l'utilisation des produits phyto utilisés en collectivités territoriales, à plus ou moins longue échéance, la commune ne pourra plus utiliser d'herbicides pour l'entretien extérieur de long des propriétés. Chaque particulier se verra donc dans l'obligation de prendre en charge cette tâche.

A ce jour, une formation à destination de l'employé communal est obligatoire pour l'utilisation et l'application des produits phyto en collectivités territoriales. Le coût de cette formation s'élève à 195 € pour 2 jours.

→ Eclairage public : Courant mai, la société Eiffage a procédé au remplacement de 34 points lumineux sur la commune : 1^{ère} tranche : Rue des Pâtis – Rue de l'Issue – Rue et Ruelle de la Place – Rue du Monument (2 luminaires) pour un coût de 7603 €. 2^{ème} tranche en 2016.

→ Réhabilitation bâtiment communal : L'appel d'offres aux entreprises a été lancé. Il se termine le 15 juin. A l'issue, il sera procédé au dépouillement des offres avec l'architecte et la commission d'appel d'offres. Il sera procédé au choix des entreprises. Les travaux commenceraient en septembre et seraient d'une durée de 10 mois environ. La question sur le transfert du bureau de la mairie pendant la durée des travaux est posée : probablement sur une partie cloisonnée de la salle communale actuelle.

→ Repas des anciens : En raison des futurs travaux, il ne pourra se dérouler, comme habituellement en novembre, à la salle communale. Une proposition est faite, sur le même principe, mais dans une salle communale d'une commune avoisinante.

→ Terrain de boules à la mare : il sera procédé très prochainement à son aménagement, ainsi que l'aire de jeux des enfants, grâce à l'aide de bénévoles.

→ Préparation de la fête nationale du mardi 14 juillet : organisation :

Même principe que 2014 : repas de midi avec saucisses – merguez. Tous les administrés sont conviés. Les invités extérieurs s'acquitteront d'une participation de 10 € par adulte, 5€ pour les enfants de 6 ans jusqu'à 12 ans. Afin de faciliter l'organisation, les participants devront s'inscrire au plus tard le 7 juillet. Le comité des fêtes se charge de la vente des boissons hors repas.

→ Repas des voisins : Dimanche 7 juin, à partir de 11h 30, à la mare. Tous les habitants sont conviés à participer à cette nouvelle initiative. Chacun apporte le plat de son choix, ainsi qu'une boisson à partager. Tous les mets seront mis en commun et partagés dans la convivialité et la bonne humeur. Tables et bancs seront mis à disposition. La municipalité offre le verre de l'amitié. Donnons également rendez-vous avec le beau temps !

Fin de la séance : 22h 20

Le Maire – Odile Dervier